

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
MARQUILLIES**

**Compte rendu du Conseil d'Administration**

**10/12/2025**

---

**Présents :** Viviane Delevallée, Bernard Bailleul, Éric Bocquet, Jacques Ribaille, Blandine Mortreux, Jean-Pierre Delevallée, Yves Lefrancq, Didier Damide, Pierre Papeghin, Marie-Christine Dewast, Régine Callipel, le Secrétaire général

**Excusés :** Marie-Pierre Roussel à Blandine Mortreux, Céline Lejosne à Viviane Delevallée

**Absents :**

---

Le Président M. Bocquet ouvre la séance à 19h04.

Le Quorum est atteint.

Le Compte rendu de la séance du 08 octobre 2025 est approuvé.

**Décisions prises dans le cadre des délégations lui étant accordées**

M. le Président indique qu'il n'y a pas eu de décisions prises dans le cadre des délégations lui étant accordées par le Conseil d'Administration.

**Informations diverses**

1/ M. le Président fait part à l'Assemblée de la demande qui a été adressé au Département pour un passage du Camion bleu sur la Commune de Marquillies. Ce véhicule vient à la rencontre des habitants pour les orienter et les accompagner dans tous types de démarches administratives du quotidien, notamment et surtout sur le plan social. Il était prévu que la date serait portée à fin octobre. Pour cette fois-ci toutefois le Camion bleu ne sera pas mesure de venir à Marquillies pour des raisons de planning de passages dans d'autres Communes. Toutefois il serait bon de garder à l'esprit la possibilité de le faire venir à l'avenir.

M. Bailleul demande si cela ne se fait pas automatiquement.

M. le Président répond que non, il faut solliciter le Département pour cela.

M. Papeghin précise qu'ils veulent tester, pour voir s'il y aura du monde, du besoin.

**2/** M. le Président souhaite discuter du sujet du devenir du bâtiment MAM et de la porteuse de projet. Il mentionne que la porteuse de projet a adressé un courrier récemment au CCAS et il souhaite ici en donner lecture durant la séance.

*« Monsieur le Président et les membres du Conseil d'Administration,*

*Je vous remercie pour l'attention portée à mon projet de création d'une micro-crèche sur la Commune, ainsi que pour l'opportunité d'acquérir l'immeuble dont le CCAS est propriétaire. Comme convenu, je devais revenir vers vous d'ici la fin de l'année concernant ma décision. Je souhaite vous informer que le projet est toujours d'actualité et que je demeure pleinement intéressé par cette acquisition.*

*Cependant étant actuellement en phase de consultation de plusieurs partenaires et institutions financières, et compte-tenu du montant de l'investissement, il m'est nécessaire de poursuivre ces démarches afin de finaliser un plan de financement solide. Je suis également engagé professionnellement en parallèle, ce qui nécessite un délai supplémentaire pour mener à bien ces étapes dans de bonnes conditions.*

*Dans ce contexte, je sollicite donc un prolongement du délai de réponse afin de pouvoir confirmer mon engagement en toute transparence et avec les éléments définitifs nécessaires. Je reste naturellement à votre disposition pour échanger à ce sujet ou pour convenir d'un rendez-vous si vous le jugez opportun.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et les membres du Conseil d'Administration, l'expression de mes salutations respectueuses. »*

Les membres Conseil d'Administration s'accorde ici pour laisser à Mme Klejmont, porteuse du projet, un délai définitif au 31 mars 2026 afin que celle-ci puisse donner sa réponse finale au CCAS tout en ayant eu le temps de récolter les éléments nécessaires à la monture d'un plan de financement solide et réel.

M. le Président précise qu'un courrier sera donc écrit dans ce sens à Mme Keljmont et que l'entièreté des Administrateurs auront copie de ce même courrier.

**3/** M. le Président donne la parole à M. Lefrancq pour exposer un sujet autour de formations possibles.

M. Lefrancq indique avoir reçu un mail faisant part de la possibilité d'inscription à des temps numériques permettant de faire le point sur les connaissances de thématiques comme par exemple le surendettement, les arnaques financières, etc...cela est gratuit. Il précise qu'il est possible de s'inscrire par mail.

M. le Président demande d'où cela provient-il.

M. Lefrancq répond que cela vient de la Banque de France. Il précise donc qu'il est possible pour lui d'envoyer un mail aux membres du CCAS pour qu'ils et elles puissent s'inscrire à des temps de formation sur ces thèmes.

**4/** M. le Président donne la parole à Mme Callipel pour exposer un sujet.

Mme Callipel indique qu'il aurait pu être intéressant qu'un groupe au sein du CAS se constitue pour un groupe de travail autour de la prévention. Conduite, mémoire, etc...Il y a beaucoup d'organismes qui proposent ce genre de choses.

Mme Mortreux indique que la Semaine bleue a été faite cette année et que l'année prochaine celle-ci aurait pu être plus développée encore avec des partenariats comme la CPTS des Weppes et aussi la nouvelle Association local Inspire et Bouge. Ce serait bien sûr le CCAS qui animerait cela.

Mme Callipel évoque que le CCAS a une mission auprès de la population qui ne semble pas être totalement conduite aujourd'hui.

M. le Président indique qu'un groupe de 4 personnes pourrait en effet se mettre en route là-dessus. Il faut tout de même attendre les élections municipales qui intervient dans cette période et qui vont déboucher évidemment sur un renouvellement du Conseil d'Administration.

Mme Callipel répond que cela est certains, et qu'un groupe qui travaille sur la prévention serait en effet une bonne chose pour la suite, pour faire vivre aussi ce domaine du CCAS.

**5/** M. le Président donne la parole à Mme Dewast et Mme Mortreux pour exposer un sujet.

Mme Dewast indique qu'il y a eu une réflexion sur le projet de navette de transports permettant aux personnes ayant besoin d'accompagnement pour aller faire leurs courses. Elle indique qu'il existe des entreprises de locations qu'elle a déjà prospecté qui permettent l'obtention de devis avec assurance tout risque contre échange d'une caution.

Mme Mortreux précise qu'il faut avant tout, dans le cadre de cette réflexion qui a eu lieu, mettre en place un temps de sondage afin d'évaluer l'intérêt et donc le besoin.

Mme Dewast confirme cela et que l'utilité de ce sondage serait d'avoir une idée sur le fait que ce projet pourrait perdurer.

M. le Président dit que l'expérience peut être tentée. Une fois par semaine ?

M. Papeghin dit que cela peut être essayé oui, il faut toutefois mettre des conditions.

M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire général.

M. le Secrétaire général remercie M. le Président et ajoute qu'en effet, rien ne peut être envisagé sans un cadre, des conditions préalablement décidées, que ce soit pour les potentiels futurs bénéficiaires, mais également pour le rythme. Il alerte sur la fréquence d'une fois par semaine pour commencer.

M. Ribaille indique qu'il serait aussi possible de voir s'il y aurait des bénévoles potentiels au sein du village pour accompagner ces bénéficiaires avec leurs propres véhicules, cela coûterait moins cher, moyennant indemnités kilométriques de la part du CCAS.

M. le Président conclue en disant que ce projet est en effet intéressant mais qu'il faut ne pas en effet débiter par un sondage. Un groupe de quelques personnes pourraient travailler sur le projet de sondage qui serait en suite soumis à l'Assemblée.

#### **Délibération - Bons d'achats pour les marquillois inscrits à SOLEPI, bénéficiaires de l'aide du Resto du cœur et de l'aide alimentaire du CCAS**

M. le Président exprime le souhait du CCAS d'éditer, pour cette fin d'année, des Bons d'achats nominatif et numérotés à l'intention des marquillois inscrits à SOLEPI, bénéficiaires de l'aide du Resto du cœur et de l'aide alimentaire du CCAS. Il donne la parole à Mme la Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente indique que cette même démarche avait été conduite l'an passé et qu'elle a reçu un très bon accueil des personnes. Le projet est de renouveler cette opération sociale à l'occasion des fêtes. Cette aide individuelle prendra la forme d'un Bon d'achat numéroté, nominatif, édité par le CCAS, d'une valeur de 100 € par destinataires et sera utilisable au Carrefour Contact de Sainghin-en-Weppes. C'est un bon qui permet l'achat non seulement de produits alimentaires, mais également de l'essence pour le véhicule personnel. Il serait valable jusqu'au 31 janvier 2026. Ce sont des gens qui en ont besoin.

M. Ribaille demande combien il y en a eu l'année dernière.

Mme la Vice-Présidente répond 5. Ce sont des personnes identifiées au travers de la connaissance de leurs situations et dossier au CCAS dans le cadre de la permanence. Notamment des personnes parfois fortement endettées. Elle prend une personne pour exemple de manière anonyme.

Mme Callipel demande si cette même personne prise pour exemple a bien un dossier de surendettement en cours.

Mme la Vice-Présidente répond que c'est en effet le cas.

Mme Secq mentionne qu'il serait intéressant de demander aux bailleurs sociaux l'indemnité des locataires en retard de paiement.

M. Papeghin répond que c'est bien possible en effet, ils peuvent et nous pouvons les alerter. Surtout dans le premier sens.

M. le Président précise donc, dans le cadre de la Délibération, que la liste des personnes destinataire de ces Bons d'achats, transmise au commerce cité ci-dessus, représente ainsi six personnes, la facturation totale s'élevant ainsi à 600 € (six cent euros) pour le Centre Communal d'Action Sociale si l'entièreté des Bons seraient utilisés.

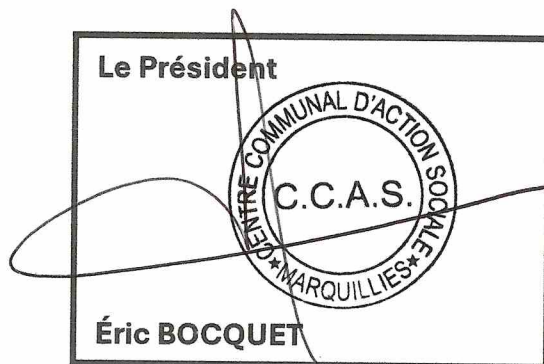
M. le Président soumet la Délibération et ainsi le Règlement au vote : **unanimité**

M. le Président fait constat d'aucune question diverse à l'Ordre du jour.

M. le Président lève la séance à 19h46.

Approuvé en séance à Marquillies, le

Le Président



C.C.A.S.  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
\*MARQUILLIES\*

Éric BOCQUET

